

330. Majeur vulnérable : protection juridique

INGRID MARIA
PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ GRENOBLE-ALPES

330.01 Tableau synoptique des mesures.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES MESURES

	Mandat de protection future notarié	Mandat de protection future sous seing privé	Sauvegarde de justice
Fait générateur de responsabilité pour le protecteur	<ul style="list-style-type: none"> • Faute simple ou dolosive * V. s^s n^o 334.66, 336.94 	<ul style="list-style-type: none"> • Faute simple ou dolosive * V. s^s n^o 334.66, 336.94 	<ul style="list-style-type: none"> • Faute quelconque * V. s^s n^o 334.61
Fin de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Par décès * V. s^s n^o 334.21 • Par révocation s'il n'a pas été mis à exécution * V. s^s n^o 336.122 • S'il a été mis à exécution : par le rétablissement des facultés du mandant, le placement sous curatelle ou sous tutelle, décès du mandataire ou son placement sous protection ou déconfiture, la révocation prononcée par le juge * V. s^s n^o 336.123 s. 	<ul style="list-style-type: none"> • Par décès * V. s^s n^o 334.21 • Par révocation s'il n'a pas été mis à exécution * V. s^s n^o 336.122 • S'il a été mis à exécution : par le rétablissement des facultés du mandant, le placement sous curatelle ou sous tutelle, décès du mandataire ou son placement sous protection ou déconfiture, la révocation prononcée par le juge * V. s^s n^o 336.123 s. 	<ul style="list-style-type: none"> • Par décès * V. s^s n^o 334.21 • Caducité au bout d'un an sauf renouvellement * V. s^s n^o 335.101 • Cessation anticipée possible * V. s^s n^o 335.102
Durée de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de durée spécifique * V. s^s n^o 336.121 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de durée spécifique * V. s^s n^o 336.121 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 an renouvelable une fois * V. s^s n^o 335.101
Publicité	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription sur un registre spécial * V. s^s n^o 336.63 	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription sur un registre spécial * V. s^s n^o 336.63 	<ul style="list-style-type: none"> • Simple mention sur un répertoire spécial non accessible à tous * V. s^s n^o 335.82
Actes accomplis par le majeur seul	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les actes, la mesure ne privant pas le mandant de sa capacité juridique * V. s^s n^o 336.81 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les actes, la mesure ne privant pas le mandant de sa capacité juridique * V. s^s n^o 336.81 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les actes, la mesure ne privant pas le majeur de sa capacité juridique sauf divorce et existence d'un mandat spécial * V. s^s n^o 335.91

DE PROTECTION JURIDIQUE

Curatelle simple	Curatelle renforcée	Tutelle	Habilitation familiale
<ul style="list-style-type: none"> • Dol ou faute lourde <p>* V. s^s n^o 334.62</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faute quelconque <p>* V. s^s n^o 334.61</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faute quelconque <p>* V. s^s n^o 334.61</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faute simple ou dolosive <p>* V. s^s n^o 335.254</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Par décès <p>* V. s^s n^{os} 334.21, 335.131</p> <ul style="list-style-type: none"> • À l'expiration du délai fixé par le jugement d'ouverture sauf renouvellement <p>* V. s^s n^o 335.131</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas de jugement de mainlevée passé en force de chose jugée <p>* V. s^s n^o 335.131</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Par décès <p>* V. s^s n^{os} 334.21, 335.131</p> <ul style="list-style-type: none"> • À l'expiration du délai fixé par le jugement d'ouverture, sauf renouvellement <p>* V. s^s n^o 335.131</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas de jugement de mainlevée passé en force de chose jugée <p>* V. s^s n^o 335.131</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Par décès <p>* V. s^s n^{os} 334.21, 335.131</p> <ul style="list-style-type: none"> • À l'expiration du délai fixé par le jugement d'ouverture sauf renouvellement <p>* V. s^s n^o 335.131</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas de jugement de mainlevée passé en force de chose jugée <p>* V. s^s n^o 335.131</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Par décès <p>* V. s^s n^{os} 334.21, 335.262</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas de jugement de mainlevée passé en force de chose jugée <p>* V. s^s n^o 335.261</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas de placement de l'intéressé sous sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle <p>* V. s^s n^o 335.262</p> <ul style="list-style-type: none"> • En l'absence de renouvellement à l'expiration du délai fixé <p>* V. s^s n^o 335.262</p> <ul style="list-style-type: none"> • Après l'accomplissement des actes pour lesquels l'habilitation a été délivrée <p>* V. s^s n^o 335.262</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 5 ans en principe, sauf décision exceptionnelle pour durée plus longue ne devant pas excéder 10 ans <p>* V. s^s n^o 335.131</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour une altération irréversible, durée plus longue possible mais devant pas excéder 20 ans <p>* V. s^s n^o 335.131</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 5 ans en principe, sauf décision exceptionnelle pour durée plus longue ne devant pas excéder 10 ans <p>* V. s^s n^o 335.131</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour une altération irréversible, durée plus longue possible mais devant pas excéder 20 ans <p>* V. s^s n^o 335.131</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 5 ans en principe sauf décision exceptionnelle pour durée plus longue ne devant pas excéder 10 ans <p>* V. s^s n^o 335.131</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour une altération irréversible, durée plus longue possible mais devant pas excéder 20 ans <p>* V. s^s n^o 335.131</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 10 ans <p>* V. s^s n^o 335.256</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Mention en marge de l'acte de naissance <p>* V. s^s n^o 335.141</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mention en marge de l'acte de naissance <p>* V. s^s n^o 335.141</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mention en marge de l'acte de naissance <p>* V. s^s n^o 335.141</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mention en marge de l'acte de naissance en cas d'habilitation générale <p>* V. s^s n^o 335.251</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Tous les actes sauf actes de disposition, actes jugés dangereux et actes énumérés dans le jugement d'ouverture (soit actes personnels, actes usuels, conservatoires et d'administration) <p>* V. s^s n^{os} 335.161 s., 335.171, 335.183</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les actes autres que de disposition, dangereux, énumérés dans le jugement et relatifs à la perception des revenus et règlement des dépenses <p>* V. s^s n^{os} 335.161 s., 335.171, 335.184</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Actes strictement et simplement personnels sous réserve de dispositions particulières (dispositions du CSP, mariage, divorce, PACS...) <p>* V. s^s n^{os} 335.161 s.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actes usuels <p>* V. s^s n^o 335.202</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actes conservatoires <p>* V. s^s n^o 335.171</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les actes ne faisant pas l'objet de l'habilitation <p>* V. s^s n^o 335.251</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actes strictement et simplement personnels sous réserve de dispositions particulières (dispositions du CSP, mariage, divorce, PACS...) <p>* V. s^s n^o 335.252</p>

TABLEAU SYNOPTIQUE DES MESURES

	Mandat de protection future notarié	Mandat de protection future sous seing privé	Sauvegarde de justice
Actes accomplis par le majeur avec autorisation du juge ou du conseil de famille	<ul style="list-style-type: none"> • Actes visant à disposer des droits relatifs au logement, au mobilier, aux souvenirs et aux objets personnels du majeur * V. s^s n^o 334.111 s. 	<ul style="list-style-type: none"> • Actes visant à disposer des droits relatifs au logement, au mobilier, aux souvenirs et aux objets personnels du majeur * V. s^s n^o 334.111 s. 	<ul style="list-style-type: none"> • Actes visant à disposer des droits relatifs au logement, au mobilier, aux souvenirs et aux objets personnels du majeur * V. s^s n^o 334.111 s.
	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun * V. s^s n^o 336.81 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun * V. s^s n^o 336.81 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun * V. s^s n^o 335.91
Actes accomplis par le majeur avec assistance du protecteur			
	<ul style="list-style-type: none"> • Actes conservatoires * V. s^s n^o 336.91 s. • Actes d'administration et de disposition à titre onéreux * V. s^s n^o 336.91 	<ul style="list-style-type: none"> • Actes conservatoires * V. s^s n^o 336.91 s. • Actes d'administration prévus par le mandat * V. s^s n^o 336.91 	<ul style="list-style-type: none"> • Actes désignés par le juge par mandat spécial * V. s^s n^o 335.93
Actes accomplis par le protecteur seul			
	<ul style="list-style-type: none"> • Actes de disposition à titre gratuit * V. s^s n^o 336.91 • Ouvrir un autre compte ou livret/ clôturer les comptes du majeur sauf exceptions * V. s^s n^o 334.113 s. • Sauf urgence, actes ayant pour effet de porter atteinte à l'intimité de la vie privée du majeur * V. s^s n^o 335.163 • Actes non couverts par le mandat * V. s^s n^o 336.91 	<ul style="list-style-type: none"> • Actes d'administration non prévus par le mandat et actes de disposition * V. s^s n^o 336.91 • Ouvrir un autre compte ou livret/ clôturer les comptes du majeur sauf exceptions * V. s^s n^o 334.113 s. • Sauf urgence, actes ayant pour effet de porter atteinte à l'intimité de la vie privée du majeur * V. s^s n^o 335.163 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir un autre compte ou livret, clôturer les comptes du majeur sauf exceptions * V. s^s n^o 334.113 s.
Actes accomplis par le protecteur avec autorisation			
			<ul style="list-style-type: none"> • Divorce par consentement mutuel * V. s^s n^o 335.91 • Actes soumis à un mandat spécial * V. s^s n^o 335.91
Actes interdits au majeur			

DE PROTECTION JURIDIQUE (SUITE 1)

Curatelle simple	Curatelle renforcée	Tutelle	Habilitation familiale
<ul style="list-style-type: none"> • Actes de disposition pour lequel le curateur ne veut pas assister le majeur * V. s⁵ n^o 335.183 	<ul style="list-style-type: none"> • Actes de disposition pour lequel le curateur ne veut pas assister le majeur * V. s⁵ n^o 335.183 	<ul style="list-style-type: none"> • Testament * V. s⁵ n^o 335.203 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun * V. s⁵ n^{os} 335.251, 335.252
<ul style="list-style-type: none"> • Actes de disposition * V. s⁵ n^{os} 335.171, 335.183 • Signature ou modification de la convention de PACS * V. s⁵ n^o 335.168 • Exercice d'une action en divorce en demande ou en défense * V. s⁵ n^o 335.167 • Actes personnels énumérés ou autorisés par le juge * V. s⁵ n^o 335.163 	<ul style="list-style-type: none"> • Actes de disposition autres que ceux relatifs à la perception des revenus et règlement des dépenses * V. s⁵ n^{os} 335.171, 335.183, 335.184 • Signature ou modification de la convention de PACS * V. s⁵ n^o 335.168 • Exercice d'une action en divorce en demande ou en défense * V. s⁵ n^o 335.167 • Actes personnels énumérés ou autorisés par le juge * V. s⁵ n^{os} 335.163 	<ul style="list-style-type: none"> • Actes personnels énumérés ou autorisés par le juge * V. s⁵ n^o 335.163 • Signature ou modification de la convention de PACS * V. s⁵ n^o 335.168 • Donation après autorisation judiciaire ou du conseil de famille * V. s⁵ n^o 335.203 • Actes patrimoniaux énumérés par jugement * V. s⁵ n^o 335.202 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun * V. s⁵ n^{os} 335.251, 335.252
<ul style="list-style-type: none"> • Actes conservatoires * V. s⁵ n^{os} 335.171 s. • Mesures strictement nécessaires destinées à mettre fin au danger que son propre comportement fait courir au majeur (sous réserve d'informer le juge ou le conseil de famille) * V. s⁵ n^o 335.163 	<ul style="list-style-type: none"> • Actes conservatoires * V. s⁵ n^o 335.171 • Percevoir les revenus, régler les dépenses et déposer l'excédent sur un compte bancaire du majeur protégé * V. s⁵ n^o 335.184 • Mesures strictement nécessaires destinées à mettre fin au danger que son propre comportement fait courir au majeur (sous réserve d'informer le juge ou le conseil de famille) * V. s⁵ n^o 335.163 	<ul style="list-style-type: none"> • Actes conservatoires * V. s⁵ n^o 335.171 • Actes d'administration * V. s⁵ n^o 335.202 • Actes personnels énumérés ou autorisés par le juge * V. s⁵ n^o 335.163 • Mesures strictement nécessaires destinées à mettre fin au danger que son propre comportement fait courir au majeur (sous réserve d'informer le juge ou le conseil de famille) * V. s⁵ n^o 335.163 	<ul style="list-style-type: none"> • Actes objet de l'habilitation * V. s⁵ n^o 335.251 • Modification des comptes ou livrets ouverts au nom du majeur vulnérable et ouverture d'un autre compte ou livret auprès d'un établissement habilité à recevoir des fonds du public * V. s⁵ n^o 335.252
<ul style="list-style-type: none"> • Actes visant à disposer des droits relatifs au logement, au mobilier, aux souvenirs et aux objets personnels du majeur * V. s⁵ n^{os} 334.111 s. • Ouvrir un autre compte ou livret, clôturer les comptes du majeur sauf exceptions * V. s⁵ n^{os} 334.113 s. • Acte déterminé fixé par jugement lorsque le majeur compromet gravement ses intérêts * V. s⁵ n^o 335.181 	<ul style="list-style-type: none"> • Actes visant à disposer des droits relatifs au logement, au mobilier, aux souvenirs et aux objets personnels du majeur * V. s⁵ n^{os} 334.111 s. • Ouvrir un autre compte ou livret, clôturer les comptes du majeur sauf exceptions * V. s⁵ n^{os} 334.113 s. • Acte déterminé fixé par jugement lorsque le majeur compromet gravement ses intérêts * V. s⁵ n^o 335.181 	<ul style="list-style-type: none"> • Actes visant à disposer des droits relatifs au logement, au mobilier, aux souvenirs et aux objets personnels du majeur * V. s⁵ n^{os} 334.111 s. • Actes de disposition * V. s⁵ n^o 335.202 • Sauf urgence, actes ayant pour effet de porter atteinte à l'intimité de la vie privée du majeur * V. s⁵ n^o 335.163 • Ouvrir un autre compte ou livret, clôturer les comptes du majeur sauf exceptions * V. s⁵ n^{os} 334.113 s. 	<ul style="list-style-type: none"> • Actes de disposition à titre gratuit * V. s⁵ n^o 335.252 • Action en nullité ou en réduction * V. s⁵ n^o 335.255 • Confirmation de la nullité d'un acte irrégulier * V. s⁵ n^o 335.255
<ul style="list-style-type: none"> • Divorce par consentement mutuel * V. s⁵ n^o 335.167 	<ul style="list-style-type: none"> • Divorce par consentement mutuel * V. s⁵ n^o 335.167 • Percevoir ses revenus et régler ses dépenses * V. s⁵ n^o 335.184 	<ul style="list-style-type: none"> • Divorce par consentement mutuel * V. s⁵ n^o 335.167 • Mandat de protection future * V. s⁵ n^o 336.31 • Tous les actes que le tuteur doit accomplir * V. s⁵ n^o 335.202 	<ul style="list-style-type: none"> • Divorce par consentement mutuel * V. s⁵ n^o 335.167 • Mandat de protection future * V. s⁵ n^o 336.31 • Actes pour lesquels l'exercice a été confié à la personne habilitée à la représenter * V. s⁵ n^o 335.251

TABLEAU SYNOPTIQUE DES MESURES

	Mandat de protection future notarié	Mandat de protection future sous seing privé	Sauvegarde de justice
	<ul style="list-style-type: none"> • Actes strictement personnels * V. s^s n^{os} 335.162, 336.92 • Autres visés par l'article 509 ? (incertitudes) * V. s^s n^o 336.82 	<ul style="list-style-type: none"> • Actes strictement personnels * V. s^s n^{os} 335.162, 336.92 • Autres visés par l'article 509 ? (incertitudes) * V. s^s n^o 336.82 	<ul style="list-style-type: none"> • Actes strictement personnels * V. s^s n^{os} 335.162, 335.91 • actes autres que ceux énumérés dans le mandat spécial * V. s^s n^o 335.91
Actes interdits au protecteur			

DE PROTECTION JURIDIQUE (SUITE 2)

Curatelle simple	Curatelle renforcée	Tutelle	Habilitation familiale
<ul style="list-style-type: none"> • Actes strictement personnels * V. s^s n^{os} 335.162, 336.92 • Se substituer au majeur pour agir en son nom sauf autorisation spéciale * V. s^s n^o 335.181 • Exercice du commerce ou d'une profession libérale au nom du majeur * V. s^s n^o 335.173 • Autres actes visés par l'article 509 ? (incertitudes) * V. s^s n^o 335.173 	<ul style="list-style-type: none"> • Actes strictement personnels * V. s^s n^{os} 335.162, 336.92 • Se substituer au majeur pour agir en son nom sauf autorisation spéciale et sauf perception revenus et règlement dépenses * V. s^s n^o 335.181 • Exercice du commerce ou d'une profession libérale au nom du majeur * V. s^s n^o 335.173 • Autres actes visés par l'article 509 ? (incertitudes) * V. s^s n^o 335.173 	<ul style="list-style-type: none"> • Actes strictement personnels * V. s^s n^{os} 335.162, 336.92 • Actes emportant une aliénation gratuite des biens ou des droits du majeur sauf donations, acquisition d'un droit ou d'une créance qu'un tiers détient contre le majeur, exercice du commerce ou d'une profession libérale au nom du majeur, achat/prise à bail ou à ferme de biens du majeur et transfert dans un patrimoine fiduciaire des biens ou droits du majeur protégé * V. s^s n^o 335.173 	<ul style="list-style-type: none"> • Actes qui ne sont pas l'objet de l'habilitation * V. s^s n^o 335.251 • Actes strictement personnels * V. s^s n^{os} 335.252